



Tél : 02.72 01 46 00 Fax : 02.72 01 46 03
www.tms-misiv.fr contact@tms-misiv.fr

Pour plus de Facilité,
de Confort et de Sécurité :
'Le Prélèvement Automatique'

TELETRANSMISSION - S.I.V.

Madame, Monsieur,

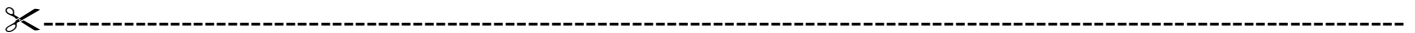
Dans le cadre de la mise en place de nos services de télétransmission liés au S.I.V., T.M.S. facture ses prestations mensuellement. Le règlement ce fait par simple prélèvement.

Vous êtes informé par avance sur vos factures de la date du prélèvement, qui est effectué 10 jours après la date d'émission de la facture. Vous pouvez vous opposer au règlement par un simple appel à votre banque. Les montants de vos factures sont automatiquement prélevés sur votre compte.

Vous êtes libre de suspendre à tout moment ce service sur simple appel téléphonique. Cette suspension interrompra votre accès aux services de T.M.S.

Souhaitant que ce service vous facilite la vie, nous vous remercions de votre confiance renouvelée.

Le Service Administratif



Autorisation de prélèvement

Je complète et je renvoie mon autorisation accompagnée d'un relevé bancaire ou postal.

02 72 01 46 00

Appelez-nous pour tout renseignement

N° NATIONAL D'EMETTEUR
551923

Autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. En cas de rejet de prélèvement, les frais de banque seront automatiquement facturés au client pour un montant de 25€ h.t.

Le compte à débiter : Etablissement / ___/___/___/___/___/___/ Guichet /___/___/___/___/___/___/

Numéro de compte : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ Clé rib /___/___/___/

Nom et adresse postale de ma banque, centre de chèque postal ou caisse d'épargne :

.....

Je soussigné (e) :

Rappel : Joindre un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire)

Date Cachet et signature :

Le : / / 200